



Joël Charrière, de Blessens, élu à l'unanimité à la présidence du Conseil général. VINCENT MURITH

RUE

Un projet de bâtiment édilitaire

CHRISTOPHE SUGNAUX

Le Conseil général de Rue a approuvé jeudi soir les comptes 2008. Ceux de fonctionnement ont bouclé avec un bénéfice d'environ 4000 fr. pour 3,8 mio de charges. Ceci après 326000 fr. d'amortissements supplémentaires. Quant aux comptes d'investissements, ils présentent un excédent de charges de 416000 francs.

Le Conseil général a également pris connaissance d'un projet de bâtiment édilitaire. L'ouvrage, devisé à 450000 fr., est prévu à Promasens, entre la déchetterie et le terrain de foot. Long de 25 m et large de 15 m, il permettra de remplacer des locaux que la commune loue actuellement à un propriétaire privé et qu'elle devra libérer d'ici à la fin de l'année.

Le projet n'a toutefois pas été soumis au vote du législatif, comme prévu initialement. «Comme on n'a reçu le projet définitif que la semaine dernière et que les conseillers généraux l'ont découvert pour la première fois jeudi, on a préféré reporter la décision. L'idée est d'organiser une nouvelle séance d'ici à la fin juin», précise la syndique.

Dans un autre registre, Joël Charrière, de Blessens, a été élu à l'unanimité à la présidence du Conseil général, où il succède à Jo Aebly. Quant à l'élection à la vice-présidence, elle a opposé deux candidats. Roland Savary, de Gillarens, a été préféré à Stephan Cottet, de Rue, à l'issue d'un vote à bulletin secret. I

Les comptes sont exceptionnels

ROMONT • Malgré un bénéfice de 1,2 mio au fonctionnement, le Conseil général veille au grain. Et refuse de vendre, pour seulement 65 fr. le m², du terrain équipé au centre de conduite.

CHRISTOPHE SUGNAUX

Jean qui rit et Jean qui pleure. L'expression résume assez bien la situation vécue jeudi soir par le Conseil communal de Romont. Source de réjouissances: les comptes 2008, qualifiés d'exceptionnels et approuvés sans sourciller par le Conseil général. Source principale de désarroi: le refus de ce même Conseil général de vendre du terrain au centre de formation à la conduite L2-FR pour «seulement» 65 francs le m².

La soirée a débuté en fanfare avec la présentation des comptes 2008. Et pour cause: en lieu et place d'un modeste excédent de produits de 88000 fr. inscrit au budget, Romont a bouclé ses comptes de fonctionnement avec un bénéfice, avant amortissements extraordinaires, de 1,2 mio pour 20,7 mio de charges. Eléments avancés pour expliquer cette différence: une gestion rigoureuse, des recettes fiscales en hausse et des charges liées en retrait de plus de 450000 francs par rapport aux prévisions.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, la commune a également vu ses résultats dopés par les ventes de terrain. Résultat: un montant de 1,2 mio a été ventilé dans les comptes de fonctionnement au titre de recette extraordinaire. Une recette qui, combinée au bénéfice ordinaire de l'exercice, a permis de réaliser pour 1,4 mio d'amortissements supplémentaires, de constituer 650000 fr. de réserves et de dégager encore un bénéfice de 411000 francs.

Priorité: baisser l'impôt

«Une telle situation fait un bien fou à nos finances, mais aussi aux possibilités d'action du Conseil communal et aux visions d'avenir qui doivent présider aux débats d'un exécutif», s'est réjoui le responsable des finances Christian Deillon.

Parlant des meilleurs comptes depuis «fort longtemps», le grand argentin romontois a rappelé que «ce résultat exceptionnel a aussi été obtenu grâce ou à cause d'une fiscalité trop élevée». L'exécutif entend donc poursuivre sur la voie de la rigueur tout en gardant comme objectif prioritaire l'abaissement du taux d'impôt, qui s'élève aujourd'hui à 100%.

La commission financière, par la voix de son président Benoît Schmoutz, a laissé entendre qu'elle était sur la même longueur d'ondes. Son interprétation du mot «rigueur» a néanmoins pris une tournure plus radicale quelques instants plus tard. En particulier lorsqu'elle a préavisé négativement la vente d'une parcelle de 10150 m² au centre de conduite L2-FR, sous prétexte que la céder à un prix de



Les comptes 2008 «font un bien fou» à la ville de Romont, s'est réjoui le responsable des finances Christian Deillon. VINCENT MURITH-A

65 francs le m² se résume à une vente à perte. L'aspect incomplet du dossier, élaboré dans l'urgence, a aussi été évoqué.

Le syndic Roger Brodard n'a pas contesté. Mais il a rappelé que la première parcelle acquise par le centre L2-FR avait été vendue à 25 francs le m² non équipé et que le nouveau prix est le résultat d'une négociation. Il a aussi avancé d'autres arguments, en particulier les retombées économiques générées par le centre. Tout en soulignant qu'elles seront encore renforcées par ses perspectives d'agrandissement («La Liberté» du 23 mai).

Le président a tranché

Ses arguments n'ont certes pas fait mouche, mais il s'en est fallu de peu. La proposition de renvoi faite par le socialiste Vincent Brodard s'est en effet soldée par une égalité parfaite et il a fallu l'appui du président du Conseil général, le radical François Menétrey, pour que le paquet soit renvoyé à l'expéditeur pour complément d'informations.

«Ce même Conseil général a fait l'année dernière une standing ovation pour des vendeurs de vent (ndr: AGE International) et il refuse aujourd'hui de vendre du terrain à une société déjà implantée à Romont. Je trouve cela regrettable», réagit Jean-Claude Rossier, président du conseil d'administration du centre L2-FR. «Les ponts ne sont pas rompus. Mais on doit développer rapidement nos infrastructures et on espère

re que l'objet revienne rapidement devant le Conseil général aux mêmes conditions.»

«On devra encore en discuter au sein du Conseil communal. Mais il n'est pas exclu qu'on convoque une séance extraordinaire avant les vacances d'été et qu'on présente aussi à cette occasion une demande de crédit relative à l'aménagement de la parcelle», annonce le syndic Roger Brodard. I

REPÈRES

Comptes 2008

> **Fonctionnement:** bénéfice de 411000 fr. pour 20,7 mio de charges, après 506000 fr. d'amortissements supplémentaires et 325000 fr. de provisions. A cela s'ajoute une recette extraordinaire de 1,2 mio, aussi affectée à des amortissements supplémentaires et à des provisions.

> **Investissements:** les dépenses s'élèvent à 3,2 mio et sont liées pour près de la moitié à la route de l'Industrie. Le résultat final, qui présente un excédent de recettes de 375000 fr. au lieu du déficit de 1,9 mio prévu au budget, s'explique par des reports et des ventes de terrain qui ont atteint 3,2 mio au lieu des 2 mio budgétés.

> **Cash-flow:** il a doublé et atteint 3,4 mio.

> **Dettes nettes:** elle passe de 20,1 à 16,7 mio. La diminution de la dette par habitant, qui recule de 4760 à 3821 fr., est aussi à mettre en relation avec l'évolution de la population, qui passe de 4232 à 4373 habitants.

> **Marge d'autofinancement:** négative il y a deux ans, elle continue sa progression et permet le financement d'emprunts jusqu'à concurrence de 9 mio. CS

LES AUTRES FAITS MARQUANTS

> **Refusé.** Le crédit de 300000 fr. demandé pour la réfection du bas de la route de Bossens a été refusé sur le score de 23 non, 20 oui et 1 abstention. Principal reproche formulé par les opposants et la commission financière: le projet, réalisé dans l'urgence, n'englobe aucune réflexion sur l'opportunité d'intégrer un cheminement piétonnier et un éclairage public.

> **Malmené et amendé.** L'entrée en vigueur de la 2^e année d'école enfantine implique la réalisation d'un certain nombre d'aménagements au pavillon de la Condémine («La Liberté» du 2 mai). Devisés à 290000 fr., ces travaux n'ont pas été contestés sur le fond. Plusieurs voix se sont néanmoins élevées contre la création d'un nouveau parking, dont l'emplacement pourrait hypothéquer le développement futur de l'école. Par 37 voix et 7 abstentions, l'assemblée s'est ainsi ralliée à l'amendement proposé par le démocrate-chrétien Jean-Marc Fasel. Résultat: l'exécutif peut aller de l'avant, mais il doit réévaluer l'emplacement du parking, en collaboration avec la commission d'aménagement.

> **Approuvé.** La participation communale à la réalisation des infrastructures du futur quartier résidentiel de la Vignettaz a passé la rampe par 32 oui, 11 non et 1 abstention. Coût de l'opération: 650000 francs.

> **Remercié chaleureusement.** Le secrétaire communal Jean-Pierre Morel, après 31 ans passés au service de l'administration communale, prendra sa retraite à la fin juillet. Ce futur cap a rimé jeudi avec la présence à l'Hôtel-de-Ville d'une ribambelle d'anciens conseillers communaux, du personnel de l'édilité et de divers proches venus se joindre à l'assemblée pour le gratifier, en fin de séance, d'une impressionnante «standing ovation». CS

NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE

Les régions auront leur Monsieur Projets

STÉPHANE SANCHEZ

Les cinq organes du développement régional du canton (Broye, Lac, Singine, Gruyère et Glâne-Veveyse), ainsi que la Sarine, vont se doter dès septembre d'une force de frappe commune. Un Monsieur ou une Madame Projets, chargé de débusquer et d'accompagner les porteurs d'idées estampillables NPR (Nouvelle politique régionale). Le Conseil d'Etat vient de donner son feu vert à la création de ce poste et de sa plateforme opérationnelle, indiquait jeudi le préfet de la Glâne Jean-Claude Cornu, à l'occasion de l'assemblée de la Région Glâne-Veveyse à Semsales.

Le poste sera mis au concours dès la semaine prochaine. Il s'adresse plutôt à un gestionnaire de projets doté d'un réseau de connaissances étoffé. Ses tâches: «Inventorier les projets existants et en identifier de nouveaux, en collaboration avec les

secrétaires régionaux, mais aussi à l'externe et à l'étranger», indique Jean-Claude Cornu, président de la Conférence des régions.

Homme de terrain, ce gestionnaire devra aider les porteurs de projets à les structurer et à constituer leur dossier de demande de financement. «Il servira d'incubateur, mais ne sera pas lui-même un porteur de projet», souligne Jean-Claude Cornu. «Par contre, il pourra confier des mandats externes, puisqu'il s'agira de développer des idées novatrices, dans le domaine technologique, économique ou dans des réseaux.» Monsieur Projet devra aussi former et informer les régions et participer, avec elles, à l'élaboration du programme pluriannuel du canton.

La Promotion économique, qui traite des aspects plus stratégiques de la NPR, coachera ce gestionnaire en collaboration

avec les régions. Mais Monsieur Projet sera employé par une plate-forme qui se constituera jeudi prochain sous forme d'association. Réunissant les régions, elle devrait également inclure des tiers, comme l'Union patronale, l'Union fribourgeoise du tourisme, **Fri Up** et la Chambre de commerce, ainsi que le canton. «Les membres formeront un groupe de travail chargé d'amener des idées à notre incubateur», précise Jean-Claude Cornu.

Cette plate-forme financée par le canton sera dotée d'un budget de 350000 fr., somme qui comprend entre autres les charges salariales, les frais généraux, les mandats externes et des prestations fournies par les régions pour la NPR (90000 fr.). «Cela représente un peu plus de 1% du budget global de 33 millions de francs que le canton et Berne consacrent à la NPR, de 2008 à 2011», relève le préfet. I



VINCENT MURITH

LAC DE MONTSALVENS

Une nouvelle passerelle

Bonne nouvelle pour les randonneurs: une nouvelle passerelle leur permet de nouveau de faire le tour complet du lac de Montsalvens. Cet ouvrage suspendu, qui remplace l'ancienne passerelle fermée il y a environ une année pour des raisons de sécurité, a été ouvert au public dans le courant de ce mois avant d'être inauguré en bonne et due forme hier en fin de journée. L'événement a notamment réuni les représentants des communes qui ont financé cette réalisation, à savoir celles de Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Cerniaz, Crésuz et Broc. L'opération, qui représente un investissement de 175000 fr., a également pu compter sur le soutien de plusieurs sponsors. CS